

## PROPOSITION FRAIS DE SANTE - PSA

### "Tarif complémentaire adapté au REGIME LOCAL Sécurité Sociale "

PRESTATIONS	Remboursement Sécurité Sociale	Remboursement C.P.M.	Remboursement Total
<b>FRAIS MEDICAUX</b> * médecin généraliste * médecin spécialiste * radiologie * laboratoire médical	90 % du TR(1) de la Sécurité sociale	160 % du TR	250 % du TR
<b>PACK MEDECINE ALTERNATIVE :</b> ostéopathes, diététiciens, chiropracteurs, acupuncteurs.	Néant	Forfait de 60 €	Forfait de 60 €
<b>AUXILIAIRES MEDICAUX</b> * infirmier(e) * masseur - kiné	90 % du TR	110 % du TR	200 % du TR
<b>PHARMACIE</b>	15%(3)-80%-90% du TR	Ticket modérateur	100 % du TR
<b>TRANSPORTS</b>	100 % du TR	-	100 % du TR
<b>PETIT ET GRAND APPAREILLAGE</b>	90 % du TR	210 % du TR	300 % du TR
<b>PROTHESE AUDITIVE</b>	90 % du TR	210 % du TR	300 % du TR
<b>OPTIQUE</b> * monture-verres	90 % du TR	270 % du TR + forfait de <b>320,00 €</b>	360 % du TR + forfait de <b>320,00 €</b>
* lentilles refusées	Néant	Forfait de <b>100,00€</b>	Forfait de <b>100,00€</b>
<b>DENTAIRE</b> * soins * prothèses acceptées * orthodontie * prothèses (SPR) refusées par la Sécurité Sociale * implants	90 % du TR 90 % du TR 100 % du TR Néant Néant	310 % du TR 410 % du TR (4) 300 % du TR Forfait de <b>230,00€</b> Forfait de <b>300,00 €(5)</b>	400 % du TR 500 % du TR 400 % du TR Forfait de <b>230,00€</b> Forfait de <b>300,00 €</b>
<b>HOSPITALISATION</b> * frais de séjour * honoraires médicaux * forfait journalier * chambre particulière y compris la maternité	100 % du TR 100 % du TR 100 % du TR Néant	Frais réels Frais réels Frais réels	100 % du TR Frais réels Frais réels Frais réels
<b>CURE THERMALE</b>	90 % du TR	180 % du TR plus Forfait de <b>240,00€</b>	270 % du TR plus Forfait de <b>240,00€</b>
<b>ASSISTANCE A DOMICILE</b>	Néant	Inclus	Inclus

(1) TR : Tarif de Responsabilité de la Sécurité Sociale

(2) 3 consultations de 20 € sur présentation note d'honoraires

(3) Vignettes oranges : Prise en charge en 2011

(4) Plafond dentaire à 1100 € par an et par personne

(5) 150 € par implant

Tous nos forfaits sont annuels et par personne

Le remboursement des dépenses (exprimé en forfait ou en %) ne peut être supérieur au montant des frais restant à la charge de l'adhérent

- FOND DE SECOURS EXCEPTIONNELS (subvention pour reste à charge)

- ACCES AUX CENTRES MUTUALISTES en tiers-payant : optique, dentaire, orthodontie, audioprothèse...

- Garanties conformes à la législation des "CONTRATS RESPONSABLES"

Actes de prévention règlementaire : prise en charge de tous les actes de prévention (figurant sur la liste établie par l'arrêté du 8 Juin 2006), dans la limite des prestations garanties par le contrat

- CADEAUX DE PARRAINAGE

#### COTISATION MENSUELLE 2011

Régime local : 3,16 % du Plafond mensuel Sécurité Sociale soit 93,09 €

Régime mixte: 4,55 % du Plafond mensuel Sécurité Sociale soit 134,04 €

(avec conjoint au régime général )